

Elections départementales et régionales 2021

24 avril 2021

Les électeurs inscrits sur les listes électorales sont convoqués le 20 juin 2021 pour le renouvellement des conseils départementaux et des conseils régionaux. S'il y a lieu, un second tour sera organisé le 27 juin 2021.

Élections départementales :

- Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans, dans le cadre du canton.
- Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.
- Pour être élu au 1er tour, le binôme doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %), et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le 1er tour, il est procédé à un second tour.

Élections régionales :

- Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans, dans le cadre de la région.
- Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaire et proportionnel.
- Si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50 %), elle obtient le quart des sièges à pourvoir. Les autres sièges sont répartis à la représentation proportionnelle entre toutes les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages exprimés. Sinon, il est procédé à un second tour la semaine suivante.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent se faire, au plus tard le **vendredi 14 mai 11h30** pour la **mairie de NOHANT-en-Graçay**.

Possibilité de s'inscrire via [► le téléservice de demande d'inscription](#) sur les listes électorales.

Vous pouvez aussi [► vérifier votre inscription et votre bureau de vote.](#)

En fonction de votre situation personnelle, les démarches à réaliser peuvent varier.

- [Inscription sur les listes électorales](#)
- [Vote par procuration](#)